

Document approuvé



**Commune de
 LA BELLIOLE**
**PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL**

4.2 Document graphique

Centre de la commune et
 hameaux au 1/2000 ème
 Arrêté par délibération du
 Conseil Communautaire :
 Le 26/05/2023
 Approuvé par délibération du
 Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Jules-Diderot - 70000 Vesoul
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
 initiativead@orange.fr

- ZONES URBAINES :**
 UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
 UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
 UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
 UR : Zone du domaine autoroutier
 UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
 UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
 UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay
 UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairs
 UCsr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs
 UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs
 ZEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES A URBANISER :**
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**
 N : Zone naturelle
 Nl : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
 Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
 Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
 Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**
 A : Zone agricole
 Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Zone soumise à OAP
- Risques naturels**
 Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)
 Ruissellement (sources : commune, DDT)
 Cavités (source : BRGM, IGN)
- Zones et milieux humides**
 Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)
 Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)
- Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**
 Bois à préserver
 Haies à préserver
 Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
 Surface en eau à préserver
- Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
 Eléments remarquables ponctuels
 Eléments remarquables surfaciques
 Alignement de façades
 Cône de vue
- Autres**
 Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
 Cheminement doux à créer
 Cheminement doux existant
 Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
36-1	Commune de LA BELLIOLE	Grande aire de camping	4853
36-2	Commune de LA BELLIOLE	Parcours de santé	5533

